

#intermittent du spectacle

#artiste auteur

Rencontrez votre conseiller

Contrat Territorial d'Objectifs et de Progrès (CTOP)

afDas
DEMAIN SERA FORMATION



Une réponse à vos besoins, d'évolution de vos compétences ?

L'Afdas et la Collectivité de Corse unissent leurs moyens pour accompagner les intermittents du spectacle et les artistes auteurs.

Les thématiques de formation visées par cet accord sont celles qui vous permettront de réussir le développement de vos compétences professionnelles.

Le financement des actions de formation qui répondent à ces critères est entièrement assuré par l'Afdas avec le concours financier de La Collectivité de Corse.

Parcours prioritaires

- Parcours thématiques RH (management, GPEC, gestion des entreprises, organisation...)
- Parcours thématiques RSE (égalité h/f, environnement, santé au travail, transition énergétique)
- Accueil du Public : parcours relation client, public, accueil, sureté/sécurité...)
- Développement de la négociation et de la prospection commerciale / outils du marketing
- Transitions numériques : outils vidéo, communication, avec un focus sur les outils digitaux, les réseaux sociaux et la sécurité numérique
- Pratiques artistiques (écriture, techniques d'interprétation, acteur devant la caméra, théâtre, arts du cirque et de la rue, acrobatie...)
- Techniques du spectacle vivant et de l'audiovisuel (son, lumière, prise de vues...)
- Langues
- Précautions sanitaires à l'heure de la crise : diffusion d'un spectacle, préparation des lieux

Trouvez une formation : formation.afdas.com

Contactez votre **Conseiller Emploi-Formation Afdas** pour valider l'éligibilité de votre projet : **04 91 99 41 98** ou déposez une demande de contact sur votre [portail personnalisé](#).

afDas
DEMAIN SERA FORMATION

www.afdas.com

L'Afdas est l'OPérateur de COmpétences des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement.



Les informations collectées par l'Afdas directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des clients et prospects. Il est fondé sur votre consentement qui peut être retiré à tout moment. Ces informations sont à destination exclusive des services habilités de l'Afdas et de ses prestataires. Les données seront conservées pendant trois ans après le dernier contact commercial. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, veuillez adresser votre demande à dpo@afdas.com. Une copie de votre pièce d'identité pourra vous être demandée. En cas de non-respect de ces obligations, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

[S'abonner](#) | [Engagements de confidentialité](#)

